RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Charbon activé
Nom de la substance	charbon activé [carbone]
Numéros CE	931-328-0
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119488894-16
Numéros CAS	7440-44-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de produits [PC]
PC2 Adsorbants

Usage de la substance/du mélange
Filtre (charbon activé, 2mm) pour solvants organiques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l´information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN) +49 761 19240

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque
Le produit n'est pas classé comme dangereux selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].
Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence
P261 Éviter de respirer les poussières.

* 2.3 Autres dangers

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
Acute Tox. 5 (inhalation) H333: Peut être nocif par inhalation.
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	charbon activé [carbone]
Numéros CE	931-328-0
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119488894-16
Numéros CAS	7440-44-0

3.2 Mélanges

non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
En cas de douleurs persistantes, appeler un médicin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Aucune information signifiante disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau
Mousse
Poudre d'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO_2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Informations complémentaires
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Éviter la formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes
Éviter la formation de poussière.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Eloigner toute source d'ignition.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Eviter la formation de poussières.
Eviter d'inspirer le poussière.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter
Ne pas stocker ensemble avec:
Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
aucune autre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
		Poussières réputées sans effet spécifique	10 / 5 a [mg/m³]

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
7440-44-0	charbon activé [carbone]	1.84 mg/m³	long terme par inhalation (local)	Facteur d'évaluation 2

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Ventilation technique en cas d'exposition continue.

Protection individuelle

Protection respiratoire
Appareil de protection respiratoire approprié:
filtre à particules P2
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Indications diverses
Valeurs limites d'exposition professionnelle pour les poussières.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

* **État physique**
solide
Granulé

Couleur
noir

Odeur
pratiquement inodore

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			non déterminé

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion env. 3350 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 4800 °C		
inflammabilité	solide		N'est pas classé comme matières solides inflammables.
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité		non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité		non déterminé
Point éclair			non applicable
Température d'auto-inflammabilité	275 °C		
Température de décomposition			non déterminé
pH	dans l'état fourni		non applicable
Viscosité			non applicable
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau < 0.1 mg/L (20°C)		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			non déterminé
Pression de vapeur			non applicable
Densité et densité relative	2.3 g/cm³		
Densité et densité relative	Densité apparente 400- 460 kg/m³		
Densité de vapeur relative			négligeable
caractéristiques des particules	Intervalle de distribution granulométrique des particules 0.5- 250 µm		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
caractéristiques des particules	mass median diameter (MMD) 20.9 µm		Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Estimation/classification
Le produit ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Aérosols

Estimation/classification
non signifiante - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

liquides inflammables

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

solides inflammables

Estimation/classification
N'est pas classé comme matières solides inflammables.

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le produit ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
Non pyrophorique.

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Aucune substance auto-échauffante.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
non applicable (matière solide).

Matières solides comburantes

Estimation/classification
Non comburant (oxydant).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Aucun peroxyde organique.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
			Aucune substance corrosif pour les métaux.

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Non classés comme matières/mélanges explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Teneur en solvant	0 %		
Propriétés explosives			Non classé comme explosif. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Propriétés comburantes			aucune

Autres informations
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d’animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard) CL0: 8.5 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 1 h	OCDE 403	poussières/brouillards

Estimation/classification
Peut être nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.	Espèce Souris	OCDE 429	

Mutagénicité sur les cellules germinales

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité in vitro/génotoxicité			Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.	

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Données d'animaux

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancerogénité			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

	Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode	Effets spécifiques:	Organes concernés:	Source, Remarque
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition par inhalation (exposition répétée)	env. 7.29 mg/m3 Espèce Rat Durée d'exposition 90 d	OECD 413			NOAEL

Autres informations
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
L'inhalation répétée ou prolongée aux poussières peut entraîner le dépôt de particules de poussière dans les poumons.

Danger par aspiration

Remarque
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson			non déterminé
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés			non déterminé
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries			Aucun essai avec des organismes aquatiques n'a pu être effectué en raison de l'insolubilité de la substance d'essai. non déterminé
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			non applicable Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification
charbon activé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification
charbon activé: non disponible (test n'est pas réalisable).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	2664 mg O2/g	théorique	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires
La substance est très insoluble dans l'eau et il est peu probable qu'elle traverse les membranes biologiques, indiquant que la toxicité aquatique de la substance est improbable.
La substance n'est pas classé comme dangereux aigu/chronique pour le milieu aquatique.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
061302 *	charbon actif usé (sauf rubrique 06 07 02)

Élimination appropriée / Produit
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Verpackung nur restentleert in das Rücknahmesystem für Leichtverpackungen geben.

Remarque
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1362	ONU 1362	ONU 1362
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CHARBON ACTIF	CARBON, ACTIVATED	Carbon, activated
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	4.2	4.2	4.2
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1362
Nom d'expédition des Nations unies	CHARBON ACTIF
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Étiquette de danger	4.2
Code de classification	S2
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	-
Quantité limitée (LQ)	0
Dispositions particulières	646

Code de restriction en tunnel	E

Remarque
Non soumis aux règlement de ADR selon directive speciale 646.

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1362
Nom d'expédition des Nations unies	CARBON, ACTIVATED
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	-
Quantité limitée (LQ)	0
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-J

Remarque
Not subject to the regulations of IMDG according to special provision 979.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1362
Nom d'expédition des Nations unies	Carbon, activated
Classe(s) de danger pour le transport	4.2
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	-

Remarque
Not subject to the regulations of ICAO/IATA according to special provision A3.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation
négligeable

autres réglementations (UE)

À observer:
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
DNEL: dose dérivée sans effet
IATA: International Air Transport Association
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO: International Maritime Organization
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TI: Instruction technique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente